

Secrétariat général

À l'usage du Secrétariat général

Assemblée du: 22 septembre 2016

Article de l'ordre du jour numéro: 3

Résolution numéro: CA-2016-283

## Recommandation

**D'APPROUVER** la modification du livre Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2017-2018, pour ajouter le projet intitulé «Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1», sous la rubrique «Machinerie, équipement et outillage», pour un montant total de 212 728 364 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers.

**D'APPROUVER** un règlement d'emprunt autorisant un financement de 210 000 000 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers pour un terme maximal de vingt (20) ans pour la portion des dépenses capitalisables pour le projet «Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1».

**D'AUTORISER** la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 21 000 000 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

 Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

DE responsable: Métro

Nom: André Poisson

Titre: Directeur exécutif

Date: 9/9/2016

Signature: 

DE responsable: Planification, finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Directrice exécutive

Date: 8/9/2016

Signature: Secrétaire de l'assemblée: 

## Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

**Modification du Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018**

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet «Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1» pour le réseau du métro sous la rubrique «Machinerie, équipement et outillage», il y a lieu de modifier le PTI 2016-2018.

**Autorisation d'emprunt du Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1**

En juillet 2009, le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal adopte la politique d'accessibilité universelle, dans laquelle elle s'engage à incorporer «dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose». Cette politique concrétise l'orientation qu'elle avait graduellement développée depuis 1991. Aujourd'hui, il est acquis que, si la mise en œuvre de la politique est une exigence pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, c'est également une valeur ajoutée pour l'ensemble de la clientèle. La phase 1, d'une durée de 5 ans, permettra de rendre accessibles 14 stations de métro pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

 Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*



# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet :** Adoption d'un règlement d'emprunt pour le projet «Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1».

## Démarche, solution proposée et conclusion

Le programme, en rendant universellement accessibles les stations du réseau du métro de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle.

Ce programme permettra :

- ✓ D'accélérer les travaux d'accessibilité universelle et rendre le réseau du métro entièrement accessible en 2038;
- ✓ De créer une synergie en centralisant les ressources dédiées à l'accessibilité universelle ainsi qu'en favorisant le maintien d'un noyau d'expertise, le travail d'équipe et l'efficience nécessaires à l'atteinte de tous les objectifs;
- ✓ De satisfaire les besoins en termes de fonctionnalités, maintenabilité, fiabilité, disponibilité et sécurité, et ce, aux meilleurs coûts et en considérant le cycle de vie des équipements, des systèmes, des infrastructures existantes ainsi que la nature des solutions alternatives possibles;
- ✓ De contribuer au transfert d'une partie de la clientèle du transport adapté (TA) vers le réseau régulier, le cas échéant;

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

**Cheminement décisionnel** – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Sous-comité - Accessibilité universelle

Date: 08 06 2016  
JJ MM AAAA

Comité: Comité suivi des actifs

Date: 28 06 2016  
JJ MM AAAA

**Développement durable**  S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Le projet contribue à 5 des 10 chantiers du *Plan de développement durable 2020* de la STM.

Chantier 1 : bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

Chantier 2 : rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre

Chantier 5 : réduire notre empreinte écologique

Chantier 7 : s'approvisionner de façon responsable

Chantier 10 : engager nos parties prenantes

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

**Préparé par :** Planification, finances et contrôle

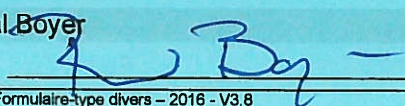
Nom: Patricia Dubé

Titre: Conseillère - Gestion financière de projets

**Service :** Planification, finances et contrôle

Nom: Réal Boyer

Titre: Chef de division - Soutien à l'exploitation et projets

Signature: 

Date: 8 SEPTEMBRE 2016



# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet :** Adoption d'un règlement d'emprunt pour le projet «Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1».

## Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

## Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2018, indiquer le total des années 2018 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

## Subvention, financement et certification S/O

**Subvention:** Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une demande de subvention selon les modalités du programme régulier (Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes) et du Fonds pour les infrastructures du transport en commun (FITC). Une demande de subvention finale sera déposée sous peu au MTMDET, qui confirmera cette qualification.

Voir suite de la rubrique *Subvention*

## Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 

Date: **21/9/2016**



# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Adoption d'un règlement d'emprunt pour le projet «Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1».

**Suite de la rubrique**  Recommandation  Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client  
 Démarche, solution proposée et conclusion  Développement durable  Subvention

- ✓ L'agrandissement d'édicules ou la construction de nouveaux édicules, incluant l'acquisition de parcelles de terrain, la modification des infrastructures de stations ainsi que les mesures de mitigation et/ou mesures transitoires s'y rattachant;
- ✓ La fourniture et l'installation des nouveaux équipements afin de répondre aux fonctions identifiées dans l'envergure du projet, soit les ascenseurs, portes papillon motorisées, équipements de vente et perception, incluant les tourniquets et portillons à vantaux, caméras de surveillance, postes téléphoniques mains libres, équipements de sonorisation, la signalétique en station et les niches d'assistance, ainsi que l'intégration de ces équipements à la Commande centralisée, s'il y a lieu;
- ✓ Selon le scénario retenu, l'ajout d'un puits de ventilation naturelle et/ou la réfection de celui existant peuvent également être considérés, tout comme l'intégration d'une nouvelle œuvre d'art ou la bonification des aménagements extérieurs;
- ✓ L'intégration de plans de communication, de gestion du changement et de qualité.

En conclusion, pour réaliser la première phase de ce programme, soit l'accessibilité de 14 nouvelles stations regroupées en 4 contrats d'envergure, une enveloppe de l'ordre de 210,0 M\$ sur règlement d'emprunt et un budget d'exploitation de 2,7 M\$ doivent être accordés, pour un coût complet de projet de 212,7M\$.

**Suite de la rubrique**  Recommandation  Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client  
 Démarche, solution proposée et conclusion  Développement durable  Subvention



# RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



## À l'usage du Secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 4

Assemblée du: 22 septembre 2016

Résolution numéro: CA-2016-284

### Recommandation Augmentation de l'enveloppe pour le programme Accessibilité des stations de métro - Phase 1

D'AUTORISER une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour les honoraires professionnels additionnels de la firme « Stantec Experts-conseils Itée » du Bureau de projets Équipements fixes Métro, pour permettre de débiter les services professionnels pour réaliser le programme Accessibilité des stations de métro - Phase 1, le tout pour un montant de 11 700 000,00 \$, plus les taxes de 1 752 075,00 \$, pour un montant maximum de 13 452 074,99 \$ toutes taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt R-168 par le conseil d'administration.

D'AUTORISER une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour les honoraires professionnels additionnels de la firme « Stantec Experts-conseils Itée » du Bureau de projets Équipements fixes Métro, pour permettre de réaliser et d'achever les services professionnels relatifs au programme Accessibilité des stations de métro - Phase 1, le tout pour un montant de 10 148 119,00 \$, plus les taxes de 1 519 680,82 \$, pour un montant maximum de 11 667 799,82 \$ toutes taxes incluses, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt R-168 par le conseil d'administration, et à l'approbation par le MAMOT. À la réception de l'approbation du MAMOT, le trésorier certifiera le solde des fonds et le directeur exécutif Ingénierie, infrastructures et projets majeurs approuvera son exercice.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

25.119.874,82 \$ Toutes taxes incluses

DE responsable: ING. INFRA. ET PROJETS MAJEURS

Nom: François Chamberland

Titre: Directeur exécutif

Date: 2016-09-14

Signature: [Signature]

DE responsable: S.O.

Nom S.O.

Titre S.O.

Date:

Signature:

Secrétaire de l'assemblée: [Signature]

### Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

#### PROGRAMME ACCESSIBILITÉ DES STATIONS DE MÉTRO - PHASE 1

Le besoin de rendre accessibles universellement les stations du réseau du métro de Montréal fait l'unanimité. L'opportunité d'accorder une enveloppe dédiée et récurrente provenant des gouvernements fédéral et provincial à l'accessibilité universelle amène la STM à proposer la mise en place d'un programme en 4 phases de l'ordre de 5 ans chacune, dédié à ce défi d'envergure.

Actuellement, des 68 stations du réseau du métro, seulement 11 sont complètement ou partiellement accessibles. Toutefois, les travaux d'accessibilité universelle de huit (8) stations additionnelles sont en cours, à divers stades de réalisation.

La première phase du programme Accessibilité des stations de métro prévoit des travaux pour rendre accessibles entre 10 et 14 stations supplémentaires par phase, dont la première se réalisera entre 2017 et 2022.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*



# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet :** STM-3726-10-09-03 (Autoriser une augmentation de l'enveloppe des services professionnels RS4 pour le programme Accessibilité des stations de métro - Phase 1)

## Démarche, solution proposée et conclusion

### Historique d'adjudication

Contrat : STM-3726-10-09-03 Adjudication phase 3

Résolution : CA-2011-083 du 6 avril 2011

Montant maximum autorisé (avant taxes) : 64 873 107,00 \$

Période de couverture du contrat : phase 3 du programme Réno-Systèmes, environ 5 ans ou jusqu'à la réalisation complète

Contrat : STM-3726-10-09-03 Exercice de l'option de renouvellement phase 4

Résolution : CA-2014-260 du 5 novembre 2014

Montant maximum autorisé (avant taxes) : 71 625 152,00 \$

Période de couverture du contrat : phase 4 du programme Réno-Systèmes, environ 5 ans ou jusqu'à la réalisation complète

Contrat : STM-3726-10-09-03 Cession entre Dessau inc. et Stantec Consulting Ltd.

Résolution : CA-2015-024 du 4 février 2015

Contrat STM-9290013-970 Loyer : résolutions CA-2011-218 (juin), CA-2014-176 (juillet), CA-2015-251 (sept.), CA-2016-086 (avril) et CA-2016-179 (juin) pour un montant maximum autorisé (avant taxes) : 11 612 217,00 \$.

Le tout à ce jour pour un montant total du contrat (avant taxes) de 148 110 476,00 \$, excluant les demandes de septembre 2016.

Tel que prévu au contrat, en cours de réalisation le Bureau de projets Équipements fixes Métro (BPEFM) peut se voir confier la réalisation d'autres projets ou mandats connexes aux équipements fixes ou d'autres projets majeurs. Les honoraires pour la réalisation des projets connexes doivent respecter l'encadrement décrit dans l'annexe de la recommandation CA-2014-260.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

**Cheminement décisionnel** – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité suivi des actifs

Date: 28 06 2016

JJ MM AAAA

Comité: Comité suivi des actifs

Date: 30 08 2016

JJ MM AAAA

**Développement durable**  S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Réduire notre empreinte écologique

Rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre

### PROGRAMME ACCESSIBILITÉ DES STATIONS DE MÉTRO

Le programme Accessibilité des stations de métro - Phase 1 prévoit des travaux pour rendre accessibles entre 10 et 14 stations supplémentaires entre 2017 et 2022. Ce programme cadre parfaitement avec les objectifs d'amélioration de l'expérience client et de développement durable.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

**Préparé par :** DIVISION APPROVISIONNEMENT PROJETS ET CONSTRUCTION

Nom: Caroline Côté

Titre: Administrateur de contrats

**Service :** CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 13/09/2016



# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** STM-3726-10-09-03 (Autoriser une augmentation de l'enveloppe des services professionnels RS4 pour le programme Accessibilité des stations de métro - Phase 1)

## Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte	551590			
Ordre interne	210102			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-168			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	25.119.874,82\$			25.119.874,82

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

## Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de 14 09 2016 à 31 12 2022  
 JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>	200.000,00\$	2.149.623,00\$	19.498.496,00\$	21.848.119,00\$
(B) TPS	10.000,00\$	107.481,15\$	974.924,80\$	1.092.405,95\$
(C) TVQ	19.950,00\$	214.424,89\$	1.944.974,98\$	2.179.349,87\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	229.950,00\$	2.471.529,04\$	22.418.395,78\$	25.119.874,82\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	19.975,00\$	214.693,60\$	1.947.412,29\$	2.182.080,89\$
(F) Montant net (D - E)	209.975,00\$	2.256.835,44\$	20.470.983,49\$	22.937.793,93\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2018, indiquer le total des années 2018 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

## Subvention, financement et certification S/O

**Financement :** La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-168 (Programme Accessibilité des stations de métro - Phase 1) qui est présenté au conseil d'administration de la STM en septembre 2016 et la somme de 13 452 074,99 \$ est certifiée à l'intérieur de la limite du 10% exigée par la loi et le solde sera certifié à la réception de l'approbation du règlement d'emprunt (R-168) par le MAMOT.

**Subvention :** Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une demande de subvention selon les modalités du programme régulier (Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes) et du Fonds pour les infrastructures du transport en commun (FITC). Une demande de subvention finale sera déposée sous peu au ministère des Transports, Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) qui confirmera cette qualification.

Voir suite de la rubrique *Subvention*

## Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 

Date: 21/9/2016



## RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** STM-3726-10-09-03 (Autoriser une augmentation de l'enveloppe des services professionnels RS4 pour le programme Accessibilité des stations de métro - Phase 1)

**Suite de la rubrique**  Recommandation  Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client  
 Démarche, solution proposée et conclusion  Développement durable  Subvention

### Démarche, solution proposée et conclusion

Le programme « Accessibilité des stations de métro - Phase 1 » dont les services professionnels sont de même nature que ceux du contrat STM-3726-10-09-03, se rapporte aux équipements fixes métro et répond aux mêmes critères. Le BPEFM réalise déjà l'essentiel des travaux d'accessibilité par la rétro-installation d'ascenseurs dans les stations de métro.

La fin du contrat avec la firme « Stantec Experts-conseils Itée » est prévue avec l'achèvement de la phase 4 du programme Réno-Systèmes, soit vers décembre 2023. Le projet connexe proposé à la présente recommandation cadre avec la période d'exécution du contrat. Il est donc avantageux pour la STM de réaliser ce projet connexe aux équipements fixes par l'entremise du BPEFM, qui se veut flexible et évolutif, car l'expertise y est déjà présente et les conditions du contrat avec la firme « Stantec Experts-conseils Itée » sont favorables.

L'appel d'offres prévoit que l'Adjudicataire fournisse les locaux et les aménage pour toutes les ressources, les siennes et celles de la STM, affectées au Bureau de projets. Le loyer, devant être chargé par l'Adjudicataire à la STM, fera l'objet d'une entente spécifique selon les critères prévus dans l'appel d'offres, et ne fait pas partie de la présente recommandation. Une recommandation distincte sera donc présentée ultérieurement au CA.

**Suite de la rubrique**  Recommandation  Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client  
 Démarche, solution proposée et conclusion  Développement durable  Subvention



# RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du Secrétariat général

Assemblée du: 22 septembre 2016

Article de l'ordre du jour numéro: 5

Résolution numéro: CA-2016-285

## Recommandation Approbation d'ententes suite à une décision arbitrale

Approuver l'entente intervenue entre la Société et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la STM-CSN au montant de 475 817 \$, portant sur la réclamation monétaire suite à une décision arbitrale ayant accueilli le grief syndical 2008-204;

Approuver l'entente intervenue entre la Société et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la STM-CSN au montant de 19 256 \$, portant sur d'autres griefs et litiges liés à la décision arbitrale;

Le tout pour un montant total de 495 073 \$.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

495.073,00 \$ Toutes taxes incluses

DE responsable: Planification, Finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Trésorier et Directeur exécutif

Date: 25/7/2016

Signature:

DE responsable: RH et Services partagés

Nom: Alain Brière

Titre: Directeur exécutif

Date: 22/7/2016

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

## Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client    Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance    Maîtriser les finances    Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Une décision arbitrale a été rendue accueillant le grief du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la STM-CSN quant à l'exclusivité des tâches reliées au ravitaillement des stations de métro, tant en loge qu'à l'égard des équipements de vente en stations. L'arbitre a réservé sa compétence sur la nature et le montant de la réclamation monétaire, advenant le cas où les parties n'arrivent pas à s'entendre sur cette question.

Les parties sont parvenues à deux ententes, l'une portant sur la réclamation syndicale découlant de la décision arbitrale, l'autre sur des griefs et litiges ultérieurs également liés à la décision arbitrale.

Cette entente doit être approuvée par l'instance appropriée dans ce cas-ci le C.A., car l'arbitre n'a pas émis d'ordonnance précise sur le montant à payer, le tout selon les règles applicables aux règlements de différends en matière de relations de travail (article 5.4.1 du R-062).

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*



## RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet :** Approuver les ententes intervenues entre la Société et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la STM-CSN portant sur les réclamations monétaires découlant de la décision arbitrale de François Hamelin et autres griefs et litiges liés à l'organisation du travail mise en place suite à la décision arbitrale.

### Démarche, solution proposée et conclusion

Lors de la mise en oeuvre du système Vente et perception en juin 2008, la Société a établi une organisation du travail dans laquelle les tâches de ravitaillement des loges, des distributrices automatiques de titres (DAT) et des bornes de rechargement (BR) étaient partagées entre les employés de la division Gestion des revenus voyageurs, membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la STM-CSN, et des employés cadres de l'exploitation des stations.

Le Syndicat a contesté par voie de grief cette organisation du travail, réclamé l'exclusivité des tâches de ravitaillement ainsi que le paiement à 150% pour chaque heure effectuée par des employés hors de l'unité de négociation à faire ces activités et ce, rétroactivement au 10 juin 2008.

Le 14 juillet 2014, l'arbitre François Hamelin accueillait le grief et déclarait que les travaux de ravitaillement des loges en rouleaux de cartes magnétiques et en rouleaux de reçus, le ravitaillement des distributrices automatiques de titres (DAT) en rouleaux de cartes magnétiques et le ravitaillement des bornes de rechargement en rouleaux de reçus constituaient du travail protégé par la convention. Il ordonnait à l'employeur de modifier son organisation du travail en conséquence, et réservait sa compétence sur la nature et le montant de la réclamation demandée par le grief. Ainsi, à défaut d'entente entre les parties sur la réclamation syndicale, l'arbitre trancherait cette question.

Faisant suite à la décision de l'arbitre, le Syndicat a produit, en février 2015, une réclamation que la Société considérait déraisonnable. Devant cette situation, la STM a demandé à l'arbitre de convoquer les parties afin qu'il exerce sa compétence quant au montant de la réclamation. Une audience a été fixée au 26 octobre 2015 par l'arbitre, mais ce dernier a été contraint d'annuler l'audience à très courte échéance pour des raisons de santé. Les parties ont décidé d'entamer des discussions afin de voir si un règlement pouvait être envisagé.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

### Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (Indiquer le nom et la date)

Comité: Comité des ressources humaines

Date: 07 07 2016  
JJ MM AAAA

Comité:

Date: JJ MM AAAA

### Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

s/o

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

### Préparé par : Mario Dionne/Pascale Dionne

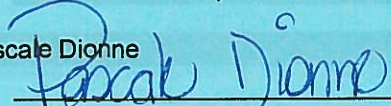
Nom: Mario Dionne

Titre: Conseiller principal, Relations professionnelles

### Service: Division relations professionnelles et gestion de la présence au travail

Nom: Pascale Dionne

Titre: Chef de division

Signature: 

Date: 22 juillet 2016



# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet :** Approuver les ententes intervenues entre la Société et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la STM-CSN portant sur les réclamations monétaires découlant de la décision arbitrale de François Hamelin et autres griefs et litiges liés à l'organisation du travail mise en place suite à la décision arbitrale. +

**Informations financières**  S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte	221005			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	495.073,00\$			495.073,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

**Ventilation des coûts**  S/O

Période couverte par le contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2018, indiquer le total des années 2018 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

**Subvention, financement et certification**  S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

## Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: Linda Lem

Date: 21/9/2016



## RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet :** Approuver les ententes intervenues entre la Société et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la STM-CSN portant sur les réclamations monétaires découlant de la décision arbitrale de François Hamelin et autres griefs et litiges liés à l'organisation du travail mise en place suite à la décision arbitrale.



**Suite de la rubrique**  Recommandation  Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client  
 Démarche, solution proposée et conclusion  Développement durable  Subvention

Suite aux discussions portant sur le montant de la réclamation monétaire syndicale découlant de la décision arbitrale, les parties s'entendent à ce sujet sur un montant de 475 817\$, lequel inclut le coût additionnel sur la paie de vacances (payable en 2017) ainsi que le paiement de la contribution supplémentaire au fond des services de santé.

Dans le cadre des discussions, la Société et le Syndicat se sont également entendus sur d'autres griefs et litiges liés à la nouvelle organisation du travail mise en place suite à la décision arbitrale, ainsi que sur le paiement de libérations syndicales pour la préparation et l'analyse des propositions de règlement, l'établissement de la liste des personnes visées par le règlement ainsi que le montant individuel des réclamations, pour un montant de 19 256\$.

Le montant total des deux ententes est de 495 073\$.

Nous recommandons d'approuver les deux ententes, qui constituent des règlements justes et raisonnables pour la Société suite à la décision arbitrale accueillant le grief syndical.

**Suite de la rubrique**  Recommandation  Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client  
 Démarche, solution proposée et conclusion  Développement durable  Subvention



# RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

## À l'usage du Secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 6

Assemblée du: 22 septembre 2016

Résolution numéro: CA-2016-286

### Recommandation STM 11 01 69-A02

**D'OBTENIR**, sans frais, un permis d'occupation permanente du domaine public (ci-après le "Permis") auprès de l'Arrondissement de Ville-Marie (ci-après l'"Arrondissement") pour l'empiétement en tréfonds des lots DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT ONZE (2 162 511) et QUATRE MILLIONS SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT DOUZE (4 062 912) (connus comme étant l'avenue Savoie) du cadastre du Québec, le tout tel que montré au plan joint à la recommandation, pour permettre la construction des postes de redressement Savoie (ci-après le "Poste Savoie");

**D'AUTORISER** les signataires de la STM à apporter ou consentir toute modification au Permis ainsi que tout document requis par l'Arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal, afin de donner pleinement effet à la présente recommandation.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE: \_\_\_\_\_

\$ -

**DE responsable:** Ing., infrastructures et projets majeurs

Nom: François Chamberland

Titre: Directeur exécutif

Date: 2016-09-14

Signature: [Signature] pour F.C.

**DE responsable:**

Nom

Titre

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Secrétaire de l'assemblée: [Signature]

### Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Une étude du système d'alimentation électrique, responsable de la propulsion des trains sur les voies du métro, démontre des vulnérabilités dans certaines zones du métro. L'une est située à mi-chemin entre les stations de métro Berri-UQAM et Sherbrooke sur la ligne orange (ligne 2) et l'autre est située à l'extrémité nord de la ligne jaune (ligne 4). La STM doit construire deux (2) nouveaux postes de redressement afin d'assurer la fiabilité de son service et de répondre à la demande grandissante en énergie qui surviendra avec l'ajout des nouvelles voitures de métro.

La STM a retenu une partie du terrain de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après la "BAnQ") pour y construire son nouveau poste Savoie. L'emplacement de ce terrain permet à la STM de rejoindre les lignes jaune et orange de façon optimale. Le futur bâtiment sera une construction intégrée qui comprendra le poste de ventilation et les postes de redressement. Une partie de la construction du Poste Savoie sera en tréfonds de l'avenue Savoie, d'où la nécessité d'obtenir un Permis pour l'occupation permanente du domaine public.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*



# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** STM 11 01 69-A02  
Titre : Permis d'occupation du domaine public - Poste de redressement Savoie

## Démarche, solution proposée et conclusion

La STM projette de débiter la construction du Poste Savoie au printemps 2017, une fois que l'acquisition des parcelles de terrain aura été finalisée avec la BAnQ.

La construction du Poste Savoie se trouve en partie sur la parcelle de terrain à acquérir de la BAnQ et en partie en tréfonds des lots DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT ONZE (2 162 511) et QUATRE MILLIONS SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT DOUZE (4 062 912) du cadastre du Québec, ces lots étant connus comme l'avenue Savoie. Pour cette occupation, la STM requiert un Permis de l'Arrondissement de Ville-Marie. Ce permis est sans frais pour la STM, en vertu de l'article 157 - *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, C. S-30.01)*

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

## Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (Indiquer le nom et la date)

Comité: Comité suivi des actifs

Date: 19 03 2015  
JJ MM AAAA

Comité: Comité suivi des actifs

Date: 03 05 2016  
JJ MM AAAA

## Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation  
Réduire notre empreinte écologique

Les parcelles de terrain à acquérir ont fait l'objet d'une étude environnementale de site phase 3. Une étude de ce niveau permet de cibler adéquatement les zones affectées et de déterminer les volumes de sols contaminés. Ceci permet de pouvoir faire des recommandations quant à la méthode de réhabilitation pouvant être utilisée, compte tenu de tous les facteurs en cause (type de sol, type de contaminant, dispersion, eaux souterraines, technologie disponible, structures en places, accessibilité, temps, coûts).

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

## Préparé par: DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

Nom: Manon Chartrand

Titre: Administrateur immobilier

## Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 14/09/2016



# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** STM 11 01 69-A02  
Titre : Permis d'occupation du domaine public - Poste de redressement Savoie

## Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

## Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2018, indiquer le total des années 2018 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

## Subvention, financement et certification S/O

**Financement :** La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-042-4 qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.


**Subvention :** Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, une subvention de 75 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier a été allouée pour ce projet. La Direction budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 12 juillet 2012 pour le projet "Modification des ateliers et équipements métro".

Voir suite de la rubrique *Subvention*

## Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: 

Date: **21/9/2016**